

République française

Département du Lot

## COMMUNE D'ESPEDAILLAC

Séance du 11 octobre 2023

Membres en exercice :  
10

Date de la convocation: 05/10/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le onze octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gérard MAGNE*

Présents : 8

**Présents :** Gérard MAGNE, Sylvain CAVALIE, Laurence LUCOTTE, Gérard DOREMUS, Francis JAMMES, Yves BAISSAC, Olivier BELKADI, Malika BEAUDET

Votants: 10

Pour: 10

**Représentés:** Bruno WIDENMANN par Gérard DOREMUS, Sonia PAGES par Gérard MAGNE

Contre: 0

Abstentions: 0

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Olivier BELKADI

### Objet: Vote des subventions aux associations pour l'année 2023 - DE\_2023\_4\_5

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer aux associations les subventions suivantes pour l'année 2023 :

- Mutuelle d'Entraide Coups Durs (Livernon)	60 €
- Association des Parents d'Elèves (Livernon)	80 €
- ACCA Société de Chasse (Espédailiac)	220 €
- Croix Rouge (Comité de Livernon)	110 €
- Secours Populaire (Cahors)	110 €
- Les Copains de la Boule (Espédailiac)	220 €
- Club de Tennis (Espédailiac)	110 €
- Comité des fêtes (Espédailiac)	1460 €
- Actions Locales Associatives (Assier)	50 €
- Association Culture et Loisirs Gramat (Astronomie)	150 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers (Livernon)	150 €
- Amicale Laïque Collège Jean Monnet (Lacapelle-M)	50 €
- Fédération des Foyers Ruraux du Lot	220 €
- Groupement Paroissial (Figeac)	80 €
- AS Livernon	80 €

Total 3150 €

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Secrétaire de séance  
**Olivier BELKADI**



Le Maire,  
**Gérard MAGNE**



RF SOUS PREFECTURE DE FIGEAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/11/2023 046-21400942-20231011-DE_2023_4_5-DE

Publication sur le site de la Mairie le : 31/10/2023